

Séance du 6 décembre 2024



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre et le six décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-six novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 11
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Séverine CELLE - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY -
Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Catherine MATHIEU - Sonia MAUREL -
Virginie MONTES - Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG - Jean-Baptiste
SANGLARD

ABSENTS :

EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE : Catherine MOREL

OBJET : Rénovation thermique de logements communaux - Plan de financement

La commune de St Front est située sur le plateau du Mézenc, à 1 223 mètres d'altitude, à 27 km au Sud-Est du Puy-en-Velay.

La commune dispose de plusieurs bâtiments communaux situés en centre-bourg. L'optimisation des dépenses énergétiques de ce parc immobilier fait partie des préoccupations majeures de la municipalité de St Front.

Dans le centre-bourg, 3 pavillons locatifs ont été construits par la commune en 1994 afin de répondre aux demandes en logement à l'année sur la commune qui comprend de nombreux lits touristiques. Ces 3 logements communaux sont gérés par la Mairie. Régulièrement des travaux d'amélioration sont conduits sur ces bâtiments afin qu'ils répondent aux demandes actuelles. Récemment, les menuiseries ont été changées afin d'améliorer le confort thermique.

Toujours à la recherche d'économies, la commune souhaite renforcer les performances énergétiques de ces logements en pratiquant une isolation par l'extérieur.

L'amélioration proposée consiste à isoler par l'extérieur. Cet investissement devrait permettre d'améliorer la performance énergétique du bâtiment et le confort des utilisateurs.

Cet investissement dans la rénovation thermique permettra à la commune de faire baisser les charges de fonctionnement liées à la consommation énergétique de ces bâtiments communaux. Ce projet contribue donc à la transition écologique et énergétique des communes de Haute-Loire.

Le budget prévisionnel de ce projet est évalué à 73 106.70 € HT.

AR Prefecture

043-214301863-20241206-24_12_017-DE
Reçu le 10/12/2024

DEPENSES PREVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description		Montant HT
	Isolation extérieure de 3 logements		73 106.70 €
	TOTAL		73 106.70 €
ASSIETTE ELIGIBLE LEADER		73 106.70 €	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL LEADER	Financiers	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	29 242.68 €	Subvention sollicitée
	Bonus Ruralité	29 242.68 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	58 485.36 €	80 %
	Autofinancement	14 621.34 €	20 %
TOTAL Financement		73 106.70 €	100 %

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** le plan de financement de l'opération sachant que la Commune assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel
- **De solliciter** la participation financière auprès du Groupe d'Action Locale Haute-Loire au titre du programme **LEADER**
- **De solliciter** la participation financière auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du **Bonus Ruralité**.

Fait et délibéré en Mairie
le 6 décembre 2024
Le Maire :

Philippe DELABRE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le



AR Prefecture

043-214301863-20241206-24_12_017-DE
Reçu le 10/12/2024